

Modèle – Modalités du jeu-concours pour Kids LEGO.com

REGLEMENT OFFICIEL

Jeu-concours « Créez un Cœur »

AUCUN ACHAT N'EST NECESSAIRE POUR PARTICIPER ET REMPORTEUR UN LOT. IL Y AURA DE NOMBREUX PARTICIPANTS, MAIS PEU DE GAGNANTS.

AUCUN ACHAT N'EST NECESSAIRE POUR PARTICIPER ET TENTER DE GAGNER UN LOT. UN ACHAT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER. TOUTES LES LOIS ET REGLEMENTATIONS FEDERALES, ETATIQUES, LOCALES ET MUNICIPALES S'APPLIQUENT. IL Y AURA VINGT (20) GAGNANTS.

1. Présentation : Les résidents éligibles qui sont membres du Club LEGO® Insiders (le « Participant » ou « Vous ») peuvent participer pour avoir une chance de gagner un set Le traîneau du Père Noël LEGO® (le « Jeu-Concours »).

Ce Jeu-Concours est organisé par la société LEGO System A/S, Aastvej 1, 7190 Billund, Danemark (l' « Organisateur »).

Le Jeu-Concours est promu par la société LEGO S.A.S.

En participant à ce Jeu-Concours, les Participants acceptent d'être liés par le présent Règlement Officiel.

2. **Avis important relatif à la protection des données**

Dans le Groupe LEGO, nous prenons la protection de vos données personnelles très au sérieux. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (« le RGPD ») et à la réglementation applicable, nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données.

La société LEGO System A/S est le responsable mondial du traitement pour le Groupe LEGO. Toute question ou demande relative aux données personnelles qui font l'objet d'un traitement dans le cadre de ce Jeu-Concours devra être adressée à la société LEGO Systems A/S, en contactant notre Service Client via la page www.LEGO.com/service. Toute réclamation relative au traitement de vos données personnelles dans le cadre de ce Jeu-Concours devra être envoyée à notre Département Service Client ou à notre Délégué à la Protection des Données (*Data Protection Officer*), à l'adresse suivante :

LEGO System A/S
Aastvej 1,
7190 Billund,
Danemark
Att: Data Protection Officer

Ou par e-mail à l'adresse suivante : privacy.officer@LEGO.com

L'Organisateur procèdera au traitement des données que nous collectons auprès de Vous (et les partagera avec des prestataires de services tiers de confiance) comme suit :

Ce que vous faites	Ce que nous sommes susceptibles de collecter	Pourquoi nous le collectons	Base juridique
Participer à un concours ou à un Jeu-Concours et/ou Recevoir de notre part des communications à propos de concours ou jeux-concours	<ul style="list-style-type: none"> • Identifiant du compte LEGO® Insiders • Numéro du compte LEGO® Insiders • Nom et prénom • Nom de l'avatar de l'enfant (Le nom de l'avatar se trouve dans le profil, dans le menu du haut) • Age de l'enfant • Nom du parent/tuteur • Adresse physique • Numéro de téléphone • Adresse e-mail 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour administrer les concours et Jeux-Concours 	Exécution d'un contrat (article 6, paragraphe 1, point b) du RGPD), ce contrat étant l'accord que nous avons passé avec Vous concernant les modalités du Jeu-Concours
		<ul style="list-style-type: none"> • Pour produire des statistiques et des informations fondées sur des Données Agrégées, de façon à évaluer l'état de notre activité et à mesurer l'efficacité de nos campagnes publicitaires et promotions 	Intérêt légitime (article 6, paragraphe 1, point f) du RGPD), concernant la production de statistiques et informations fondées sur des Données Agrégées et concernant la prise de contact avec Vous si Vous gagnez un Lot
		<ul style="list-style-type: none"> • Pour Vous contacter si Vous gagnez un Lot 	Obligation légale, (article 6, paragraphe 1, point c) du RGPD), en ce qui concerne le respect de la réglementation relative à l'organisation de concours ou Jeux-Concours
		<ul style="list-style-type: none"> • Pour satisfaire aux exigences réglementaires 	Obligation légale, (article 6, paragraphe 1, point c) du RGPD), en ce qui concerne le respect de la réglementation relative à l'organisation de concours ou Jeux-Concours

Conformément à l'article 8 du RGPD, votre participation à ce Jeu-Concours, si Vous avez entre 5 et 12 ans, requiert le consentement explicite de vos parents ou de votre tuteur légal. En vous inscrivant au concours ou au Jeu-Concours, votre parent ou tuteur légal confirme qu'il accepte le traitement de vos données personnelles aux fins mentionnées ci-dessus.

En outre, conformément à l'article 8, paragraphe 2, du RGPD, la société LEGO System A/S a mis en place des moyens fiables de vérifier le consentement donné ou autorisé par les parents ou tuteurs légaux. Ces moyens sont énumérés dans la Politique de confidentialité, qui s'applique également au Jeu-Concours.

Etant donné votre âge pour participer au jeu-concours (entre 5 et 12 ans), sachez que le traitement de vos données est effectué selon une approche proportionnée et est réduit au minimum au regard des finalités susmentionnées, conformément aux articles 8 et 5, paragraphe 1, point c), du RGPD.

La société LEGO System A/S conservera vos données selon le calendrier suivant :

- Jusqu'à ce que nous ayons satisfait à nos obligations légales en lien avec ce Jeu-Concours, ou lorsque la loi applicable l'exige, mais en tout état de cause pas au-delà d'une durée de deux ans à compter de la clôture de la Période de Participation au Jeu-Concours, telle que définie ci-dessous.

Veuillez noter que les données personnelles traitées dans le cadre de votre inscription au Club suivront les conditions générales que Vous avez acceptées au moment de rejoindre le Programme du Club LEGO® Insiders.

Veuillez noter que nous partagerons les données personnelles traitées dans le cadre du Jeu-Concours avec les catégories de tiers suivantes :

- Le fournisseur de services cloud qui prend en charge nos plateformes en ligne et fournit le stockage
- Les entreprises qui traitent les informations relatives au gagnant du Jeu-Concours à des fins fiscales et autres fins de conformité
- Les tiers demandant des informations sur le gagnant (si la loi applicable l'exige)
- Les autorités gouvernementales (si la loi applicable l'exige)

Tout transfert de données personnelles vers un pays tiers, n'appartenant pas à l'Espace Economique Européen, sera fondé sur l'utilisation de garanties appropriées conformément à la réglementation applicable, sur un niveau adéquat de protection, et sur la communication d'informations aux personnes concernées. Pour plus d'informations sur les Transferts vers des pays tiers, merci de bien vouloir consulter notre [Politique de confidentialité](#).

La société LEGO System A/S Vous rappelle également que, en tant que Participant au Jeu-Concours, Vous avez le droit:

- de demander l'accès à vos données personnelles ;
- de demander une limitation du traitement de vos données personnelles ;
- de demander la rectification de vos données personnelles ;
- de demander la suppression de vos données personnelles ;
- de Vous opposer au traitement de données personnelles ;
- à la portabilité de vos données personnelles ;

- à l'oubli, et, ainsi, le droit d'obtenir la suppression des données, conformément à l'article 40 de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Et, s'agissant de vos héritiers légitimes (héritiers du Participant décédé), ceux-ci ont le droit de :

- demander l'accès aux données personnelles collectées si cela est nécessaire au règlement de la succession ;
- s'opposer à la fermeture des comptes de l'utilisateur/du Participant décédé ;
- s'opposer au traitement des données personnelles du Participant décédé.

L'exercice de ces droits est sous réserve des conditions et limites posées par la réglementation en vigueur, et en particulier sous réserve des droits et libertés d'autrui. Ces droits peuvent être exercés en contactant la société LEGO System A/S.

Si Vous rencontrez une difficulté par rapport à la gestion de vos Données Personnelles, Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Pour plus d'informations sur la manière dont nous traitons vos données personnelles, les personnes avec lesquelles nous les partageons, la façon dont Vous pouvez corriger vos données personnelles et la manière de nous demander de cesser de les utiliser, nous vous invitons à consulter notre [Politique de confidentialité](#).

- 3. Eligibilité :** Pour participer à ce Jeu-Concours, Vous devez avoir entre 5 et 12 ans et être membre du Club LEGO® Insiders, ce qui nécessite un compte LEGO® Insiders valide. Si Vous n'avez pas de compte LEGO® Insiders, Vous pouvez en créer un, avec l'aide d'un de vos parents ou de votre tuteur légal, en vous rendant sur la page <https://kids.lego.com/>. Des conditions générales s'appliquent.

Pays éligibles :

France (à l'exception des Départements, Régions et Collectivités d'Outre-Mer, et à l'exception de la Principauté de Monaco).

Vous n'êtes pas éligible à participer si vous êtes un salarié, un conjoint ou concubin/partenaire ou un membre de la famille proche d'un salarié de l'Organisateur, d'une société du Groupe LEGO, ou d'une société ou agence tierce liée directement à la création et à l'administration du Jeu-Concours.

- 4. Période de participation :** Vous devrez soumettre votre participation pendant la Période de Participation, qui débute le 11/11/2024 à 00:00 Heure Normale de l'Est (EST) et s'achève le 8/12/2024 à 23.59 EST (la « Période de Participation »). Toutes les participations reçues après la fin de la Période de Participation seront considérées comme non valables. Toute participation est définitive.

5. Comment participer :

Pendant la Période de Participation, Vous devrez 1) construire un cœur en utilisant l'outil LEGO Builder de la page kids.LEGO.com et 2) faire une capture d'écran de votre magnifique création et demander à votre parent de l'envoyer par e-mail, accompagnée des informations ci-dessous, à l'adresse suivante : concours.france@LEGO.com, au plus tard le 8 décembre. Un compte LEGO® Insiders avec consentement parental vérifié est nécessaire pour que l'enfant puisse participer. Les informations à joindre sont les suivantes :

- nom de l'avatar du Participant (le nom de l'avatar se trouve dans le profil, dans le menu du haut)
- âge du Participant

- nom (parent/tuteur)
- pays de résidence
- numéro de téléphone (parent/tuteur)

Limitation concernant la participation : Une seule participation par Participant durant la Période de Participation. En cas de réception de plus d'une Participation par Participant au cours de la Période de Participation, seule la première Participation sera prise en compte, les Participations ultérieures seront disqualifiées. Afin d'éviter toute ambiguïté, il est précisé que chaque enfant de 5 à 12 ans d'une même famille peut participer au Jeu-Concours, à condition que chacun de ces enfants ait un compte LEGO® Insiders valide.

La preuve d'envoi ne vaudra pas preuve de réception. En cas de litige sur l'identité d'un gagnant potentiel, la participation gagnante sera déclarée comme ayant été faite par le titulaire autorisé du compte de messagerie de l'adresse e-mail utilisée pour créer le compte LEGO® Insiders, et il pourra être demandé au parent/tuteur légal de tout gagnant potentiel de fournir des preuves suffisantes pour démontrer qu'il/elle est bien le titulaire autorisé de ce compte de messagerie.

L'image doit être en format .jpeg, .tiff ou .png et sa taille ne doit pas excéder vingt-cinq Mo (la « Proposition »).

En outre, la Proposition ne doit pas avoir été publiée ou soumise précédemment dans le cadre d'un concours de quelque nature qu'il soit.

Restrictions quant au contenu :

- La Proposition ne doit pas contenir d'éléments qui violent ou portent atteinte aux droits d'autrui, y compris, de manière non limitative, le droit à la vie privée, à la publicité, ou les droits de propriété intellectuelle ;
- La Proposition ne doit pas dénigrer l'Organisateur ni aucune autre personne ou partie affiliée au Jeu-Concours ;
- La Proposition doit avoir été créée en utilisant l'outil LEGO Builder disponible sur la page kids.LEGO.com/campaign/competition
- La Proposition ne doit pas contenir de contenu inapproprié, indécent, obscène, haineux, délictueux ou diffamatoire ;
- La Proposition ne doit pas comprendre de contenu qui fait la promotion de l'intolérance, du racisme, ou de la haine, ou qui porte préjudice à une personne ou un groupe de personnes, ni de contenu de nature à promouvoir la discrimination basée sur la race, le genre, la religion, la nationalité, le handicap, l'orientation sexuelle ou l'âge ; et
- La Proposition ne doit pas contenir de contenu illicite, ou qui viole ou est contraire aux lois ou règlements de tout pays ou province où la Proposition est créée.

6. Sélection des gagnants potentiels et chances de gagner :

Le(s) gagnant(s) potentiel(s) sera(ont) sélectionné(s) par les membres de l'Equipe Marketing LEGO (le « Jury »). Votre Participation sera évaluée selon les critères suivants : 50% créativité, 30% respect du thème du défi, et 20% utilisation des couleurs. Les chances de gain dépendront de l'habileté et du talent du Participant, tels qu'évalués par le Jury, et du nombre de participations éligibles reçues.

7. **Certification des gagnants potentiels :**

Le gagnant potentiel sera contacté par e-mail, envoyé de l'adresse concours.france@LEGO.com à l'adresse e-mail du Participant utilisée pour créer le compte LEGO® Insiders correspondant, le 15 décembre 2024. Il sera demandé au gagnant potentiel de remplir et retourner par e-mail, avec l'aide de son parent/tuteur légal, un message de certification du gagnant, dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de la notification. Le message de certification du gagnant devra comporter (i) une déclaration d'éligibilité et d'acceptation du Lot ; (ii) une autorisation de publication (sauf lorsque la loi l'interdit) ; et (iii) toutes informations supplémentaires requises par la réglementation locale applicable. Dès réception du message de certification du gagnant entièrement complété, et après confirmation par le Jury, le gagnant potentiel sera certifié comme étant gagnant (le(s) « Gagnant(s) »).

Si le gagnant potentiel ne peut pas être contacté, s'il ne réclame pas son Lot dans un délai de dix (10) jours à compter de la notification, ou s'il ne renvoie pas valablement le message de certification du gagnant requis, un nouveau gagnant potentiel sera choisi au hasard parmi toutes les participations valables restantes reçues avant la fin de la Période de Participation, conformément à la procédure de sélection ci-dessus.

8. Lots : Vingt (20) Gagnants recevront chacun un (1) set : Le traîneau du Père Noël LEGO®

ACCEPTATION OU UTILISATION DU LOT.

Valeur totale : la valeur estimée (prix au détail) du Lot est de 39,99 EURO. Le Lot n'est pas cessible et ne pourra pas donner lieu à la remise de sa contre-valeur en espèces. Le Lot est sous réserve de disponibilité, et l'Organisateur se réserve le droit, sous réserve d'en avoir informé le Participant concerné avec un préavis raisonnable, de remplacer le Lot par un lot alternatif de valeur équivalente ou supérieure. Vingt (20) Lots seront attribués sur le Territoire éligible. Si le Gagnant ne peut pas se conformer à ce Règlement Officiel, le Lot sera perdu dans sa totalité et un autre gagnant sera choisi. Tout Lot non réclamé sera perdu et demeurera la propriété de l'Organisateur.

9. **Propriété Intellectuelle**

En téléchargeant (*upload*) votre Proposition, et dans le cas où l'œuvre que vous avez créée pour le Jeu-Concours est une œuvre originale protégeable par le droit d'auteur en France, Vous donnez votre consentement à l'octroi, à l'Organisateur, d'une licence non-exclusive, gratuite et irrévocable, avec possibilité d'accorder des sous-licences, d'utilisation, de reproduction, de modification, de publication et d'affichage de cette Proposition, en totalité ou en partie, pour le monde entier, et d'intégration de cette œuvre dans toutes autres œuvres, sous quelque forme, sur quelque support et par quelque technologie que ce soit, connus à ce jour ou développés par la suite aux fins du Jeu-Concours ou à des fins de marketing des produits de l'Organisateur.

La licence prend effet à compter de la date de participation au Jeu-Concours, et votre consentement n'est donné que pour la durée légale de protection de votre œuvre par le droit d'auteur selon le régime français du droit d'auteur.

Eu égard à l'âge du Participant mineur, ce Participant n'ayant pas atteint l'âge légal du consentement défini par la loi française, ses parents ou son tuteur légal donne(nt) leur

consentement à cette licence sur le droit d'auteur pour les œuvres créées dans le cadre du Jeu-Concours.

Le Participant conserve ses droits moraux sur l'œuvre, ces derniers étant des droits inaliénables et non-cessibles. Dans le cadre de son droit d'auteur, le Participant a le droit d'exiger que toute œuvre créée dans le cadre du Jeu-Concours lui soit attribuée, par la mention de son nom en tant que créateur de l'œuvre.

Si cela lui est demandé, le Participant accepte de signer tout document qui pourrait être nécessaire pour permettre à l'Organisateur ou aux personnes qu'il désignera d'exploiter pleinement la licence visée ci-dessus accordée par rapport à la Proposition. En accordant à l'Organisateur cette licence, le Participant déclare et garantit que la Proposition reste inédite et qu'elle ne porte aucunement atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers.

10. Règles supplémentaires

- Ce Jeu-Concours n'est en aucune manière sponsorisé, soutenu, administré par, ou associé à, Facebook, Instagram ou Youtube, et ces sociétés déclinent toute responsabilité en lien avec ce Jeu-Concours.
- Si Vous êtes l'un des Gagnant(s), Vous acceptez que l'Organisateur puisse utiliser votre prénom et votre ville ou pays de résidence pour annoncer les Gagnants de ce Jeu-Concours.
- L'Organisateur n'est pas responsable des contenus de participation perdus, mal adressés, endommagés ou illisibles, ni en cas de participation non reçue avant la date limite de participation.
- Dans la mesure où la loi le permet, l'Organisateur décline toute responsabilité par rapport aux éventuels préjudices, dommages, pertes ou déceptions subis par les Participants à ce Jeu-Concours. Rien ne saurait exclure la responsabilité de l'Organisateur en cas de décès ou préjudice corporel causé par la négligence de l'Organisateur.
- Toute participation, ou tentative de participation, faite d'une manière qui, de l'avis raisonnable de l'Organisateur, est contraire à l'esprit du présent Règlement Officiel, ou qui est, par nature, injuste envers les autres Participants, sera invalidée et pourra entraîner une disqualification du Jeu-Concours.
- Sauf mention contraire, la déclaration des Lots remportés et le paiement de tout impôt, taxe ou autre frais résultant du gain d'un Lot relèvent de la seule responsabilité du (des) Gagnant(s). Les Gagnants sont invités à se renseigner sur les conséquences fiscales au niveau local.
- Si vous avez un souci ou une réclamation à propos de nos Services ou de ses utilisateurs, vous pouvez nous contacter en vous rendant sur la page <https://www.LEGO.com/service> ou envoyer un courrier à LEGO System A/S, par l'intermédiaire du Service Client du Groupe LEGO, à l'adresse suivante :

LEGO Service

33 Bath Road

UK-Slough, Berkshire

SL1 3UF

Royaume-Uni

- Pour les membres de l'UE, la clause supplémentaire suivante s'applique : Si nous ne sommes pas en mesure de régler le problème, vous pouvez déposer une réclamation, en

tant que consommateur, auprès de l'Institut Danois de Règlement des Différends (*Danish Dispute Resolution Institute*), Carl Jacobsens Vej 35, DK-2500 Valby, Danemark. Il est également possible de déposer une réclamation en ligne, via le site www.forbrug.dk. Si nous ne parvenons pas à un règlement amiable via l'Institut Danois de Règlement des Différends, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'Office Danois pour les Réclamations des Consommateurs (*Danish Consumer Complaints Board*). Pour introduire une réclamation auprès du *Danish Consumer Complaints Board*, merci de cliquer sur le lien suivant : <https://minsag.forbrug.dk/FKVWeb/CheckComplaintStart.aspx>

- Vous pouvez aussi, pour soumettre une réclamation, faire appel au système de Règlement en Ligne des Litiges proposé par la Commission Européenne. Cela est particulièrement pertinent si vous êtes un consommateur résidant dans un autre pays de l'UE. Vous pouvez soumettre une telle réclamation en utilisant le lien suivant : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.
- Ce Règlement Officiel est régi par le droit danois et interprété par référence à ce droit. En tant que consommateur, Vous bénéficiez des dispositions d'ordre public des lois du pays dans lequel Vous résidez. Rien dans le présent Règlement Officiel, y compris la référence au choix de loi, n'affecte vos droits, en tant que consommateur, de vous appuyer sur ces dispositions d'ordre public de la loi locale.